

INFORMATIONS GÉNÉRALES MATURITÉ SPÉCIALISÉE *MUSIQUE*

La maturité spécialisée *musique* (MSMU) s'obtient en une année. Le titre *Maturité spécialisée musique* donne accès au concours d'admission de la Haute école de musique – Genève Neuchâtel (HEM), de la Haute école de musique – Vaud Valais Fribourg (HEMU) ou d'une autre Haute école de musique pour une formation *Bachelor* à la :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • HEM : <li style="padding-left: 20px;">- musique (différentes orientations) <li style="padding-left: 20px;">- musique et mouvement | <ul style="list-style-type: none"> • HEMU : <li style="padding-left: 20px;">- classique <li style="padding-left: 20px;">- jazz <li style="padding-left: 20px;">- musiques actuelles |
|---|---|

Prérequis à la MSMU :

L'admission en maturité spécialisée nécessite une formation musicale antérieure et un niveau instrumental ou vocal correspondant à plusieurs années de pratique (5 à 10 ans de cours individuels) et à des connaissances avancées en solfège (certificat de formation musicale de la CEGM ou titre jugé équivalent recommandé).

La pratique instrumentale ou vocale doit être attestée, au moyen des formulaires *ad hoc* complétés et signés par les enseignantes et les enseignants de musique des cours individuels suivis.

Conditions d'admission :

- obtention du certificat d'école de culture générale option Musique, avec une moyenne au dixième de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle ;
- réussite de l'épreuve d'admission composée d'une audition de la pratique instrumentale ou vocale et d'un entretien dans l'un des quatre profils proposés :

<ul style="list-style-type: none"> • classique ; • jazz ; 	<ul style="list-style-type: none"> • musiques actuelles ; • musique et mouvement.
---	---

La formation menant au certificat de maturité spécialisée s'accomplit immédiatement après l'obtention du certificat d'école de culture générale. Toutefois, une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10. 10.70).

Les élèves non admis dès l'obtention du certificat ECG ou désireux de reporter leur formation ont la responsabilité de se tenir informés des échéances et conditions d'admission à respecter. Pour cela, il leur appartient de consulter régulièrement le site internet des ECG sur lequel se trouveront toutes les informations nécessaires. Le non-respect du processus d'inscription ou du calendrier ne fera l'objet d'aucune dérogation.

Contenus de la maturité spécialisée :

- cours individuels de pratique instrumentale ou vocale (premier et second instruments) ;
- cours théoriques semi-collectifs de solfège et d'écriture musicale à la HEM ;
- des productions en stages-ateliers ;
- travail de maturité spécialisée : production live personnelle et/ou en groupe complétée par un dossier théorique.

Obtention du titre de la maturité spécialisée :

- réussite des examens de fin d'année dans les cours pratiques (deux instruments) et les cours théoriques ;
- validation des productions en stages-ateliers et des rapports de stage ;
- réussite du travail de maturité spécialisée (production, dossier d'accompagnement, prestation live et soutenance).

PROCESSUS D'INSCRIPTION À LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE MUSIQUE
Échéancier

Décembre 2025	Séance d'information obligatoire aux élèves de 3 ^{ème} année OSP Musique
Vendredi 16 janvier 2026 (classique) Samedi 17 janvier 2026 (jazz et musiques actuelles)	Portes ouvertes de la Haute école de musique (HEMU) VISITES OBLIGATOIRES Cf. programme et modalités sur le site de la HEMU
Samedi 14 février 2026	Portes ouvertes de la Haute école de musique (HEM) VISITES OBLIGATOIRES Cf. programme et modalités sur le site de la HEM
Du 16 février au 6 mars 2026 17h00 dernier délai	Inscription à la MSMU (qui valide automatiquement l'inscription à l'épreuve d'admission)
Lundi 23 mars 2026 11h50-12h35 ECG Jean-Piaget – CEDOC	Information sur les consignes pour l'épreuve d'admission en année de MS
Lundi 20 avril 2026	Transmission par écrit du choix des trois pièces de l'audition à M. D. Klopmann, maître adjoint en charge des MS artistiques
Jeudi 7 mai 2026 Dès 9h00 ECG Jean-Piaget – aula	Épreuve d'admission : - audition - entretien - test de solfège (pour élèves sans certificat CEGM) Résultats transmis par voie postale dans le courant du mois de mai
Lundi 15 juin 2026 9h00-11h00 ECG Jean-Piaget – CEDOC	Séance obligatoire avec les répondants de la HEM pour l'élaboration du plan d'étude de la MSMU
Juin 2026	Certificat ECG avec au moins 4.0 dans l'OSP Musique
Dans la semaine du 22 juin 2026	Confirmation de l'admission en MSMU (un courriel sera envoyé par l'ECG aux étudiantes et étudiants admis et les documents importants liés à la rentrée MSMU seront joints à cet envoi)
Semaine 35	Début de l'année MSMU : Cours individuels et semi-collectifs à la HEM/HEMU

Liens utiles :

- ECG Jean-Piaget : <https://edu.ge.ch/site/ecgjeanpiaget/>
- Haute école de musique – Genève Neuchâtel : <https://www.hesge.ch/hem/>
- Haute école de musique – Vaud Valais Fribourg : <https://www.hemu.ch/accueil>